50 ANS DE CULTURE CANADIENNE : LES RACINES DE NOTRE MODÈLE ET LA NOUVELLE MENACE

VICTOR RABINOVITCH

Victor Rabinovitch a été pendant 11 ans le PDG du Musée canadien des civilisations (maintenant le Musée d'histoire) et du Musée de la guerre. Auparavant, il était le haut responsable de la politique et des programmes culturels au ministère du Patrimoine canadien. Il est un *fellow* de la Queens University School for Policy Studies.

LES DÉBUTS

En examinant les 50 dernières années, on peut constater que le paysage culturel du Canada a beaucoup changé. Il est tentant d'appeler ces changements « révolutionnaires » en raison de leurs immenses répercussions sur l'identité nationale, l'expression créative et les communications. Si ce terme semble trop ambitieux, contentons-nous du terme « transformateur ». Dans les années 1960, notre pays avait une capacité limitée à créer des produits culturels à grande échelle tels que des longs métrages, de la musique enregistrée, des livres et du théâtre professionnel. Il n'y avait essentiellement pas de politiques ou de programmes visant à promouvoir une présence canadienne dans les industries culturelles mondiales. Le Canada n'était pas tout de même pas un désert culturel, quoique ce soit probablement le sentiment qu'on avait, surtout à l'extérieur des principales villes métropolitaines.

Mais ce sentiment était trompeur. Les facteurs politiques et sociaux qui ont propulsé la « révolution culturelle canadienne » étaient en fait en train de prendre des forces ; ils allaient avoir au final une influence considérable dans les prochaines décennies. Plusieurs initiatives importantes ont commencé dans la période suivant la Seconde Guerre mondiale, notamment la vision culturelle moderne énoncée dans le Rapport de la Commission royale sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences, publié en 1951. La Commission Massey (qui portait le nom de son président, Vincent Massey) a mené à la fondation de la Bibliothèque nationale du Canada (en 1953) et au Conseil des Arts du Canada (en 1957) pour soutenir les arts créatifs, les sciences sociales et les sciences humaines.

À l'aube du centenaire en 1967, une poignée d'institutions culturelles énergétiques avaient déjà pris racine. Le Conseil des Arts, vieux de dix ans, fai-

sait déjà figure d'autorité en termes du financement des arts au niveau national. Le Festival de Stratford venait de célébrer son 14ème anniversaire. Le Manitoba Theatre Centre avait maintenant neuf ans. À Montréal, deux sociétés nées dans les années 1950, le Théâtre du Rideau Vert et le Théâtre du Nouveau Monde avaient réussi à stabiliser le théâtre francophone, créant ainsi une demande pour l'École nationale de théâtre nouvellement formée. Trois compagnies de ballet étaient en opération (à Winnipeg, à Toronto et à Montréal). Un petit nombre d'auteurs en anglais et en français avaient été récompensés et reconnus. La mission de l'Office national du film, le seul producteur de films important du Canada, avait évolué d'un outil de propagande en temps de guerre à la production d'animation, de documentaires et de longs métrages.

La CBC et Radio-Canada étaient omniprésents en 1967. Elles étaient les seules options pour la radiodiffusion en direct et enregistrée. La nouvelle technologie de la télévision dominait déjà la culture et le divertissement. Les comédiens et auteurs pour le petit écran étaient des noms bien de chez nous : Juliette, Norman DePoe et Patrick Watson ou, du côté francophone, René Lévesque, Denise Pelletier et Roger Lemelin.

La télévision privée au Canada en était encore à ses balbutiements. En 1967, le réseau CTV offrait seulement un minimum de couverture et de programmation, principalement américaines, parmi ses stations membres. Le réseau TVA en langue française n'était qu'un arrangement informel entre trois stations au Québec. La radio privée, en particulier en anglais, était dominée par la musique enregistrée américaine présentée par les DJ canadiens et soutenue par la publicité locale : c'était une activité lucrative.

La période autour de 1967 se distingue par son optimisme. Le Canada a fait une contribution exceptionnelle à la victoire lors de la Seconde Guerre mondiale, et en est sorti avec un esprit d'action renforcé. Combiné à des changements économiques et démographiques importants, notre système politique est devenu à la fois plus militant et nationaliste, ce qui s'est traduit par une série de nouvelles politiques sociales. Le Régime de pensions du Canada, la Sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie et le drapeau à la feuille d'érable ont injecté un esprit progressif dans les symboles de la nation. Les initiatives culturelles en ont fait partie, avec la création d'un organisme national de réglementation de la radiodiffusion (CRTC), d'une agence nationale de développement cinématographique (Téléfilm) et de l'adoption de mesures fiscales pour protéger les revenus publicitaires dans les journaux, les revues et la radiodiffusion.

À travers le pays, il y a eu un vaste menu de projets pour marquer l'année du centenaire, culminant par l'énorme succès de l'Expo 67 de Montréal. En termes culturels, l'Expo était bien plus qu'un spectacle de divertissement. Un nouveau visage de l'identité canadienne a été forgé par la qualité des expositions à thème canadien, l'éclat de l'expérience immersive du « Labyrinth » de l'Office national du film, la visite du pays à 360 degrés de Bell Canada, en plus de nombreuses expositions provinciales. Les projets du centenaire ont considérablement élargi la capacité de performance culturelle du Canada. Les résultats ont été à couper le souffle et, 50 ans plus tard, ils demeurent pierres angulaires pour plusieurs villes à travers le pays : le Centre national des Arts d'Ottawa, le Musée provincial à Edmonton (maintenant le RAM), le Musée de Vancouver, les centres artistiques à Londres, Saskatoon, Winnipeg,

Charlottetown et St. John's, en plus de nombreuses bibliothèques locales ainsi que le Grand Théâtre à Québec (qui a ouvert ses portes en 1972).

Mais les célébrations de 1967 ont rapidement donné du souffle aux conflits mijotants entre le Canada français et le Canada anglais. Le travail détaillé de la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme mise en place en 1963 a confirmé qu'il y avait discrimination systémique contre les francophones et la langue française. Les recommandations de la « Commission B et B » ont finalement remodelé la façon dont le Canada anglais percevait les communautés francophones et les droits linguistiques. Cela a également entraîné un changement profond de notre perception de l'appartenance ethnique et de l'identité. Cela a été pris en compte dans les mots du Premier ministre P-E Trudeau en octobre 1971, lorsqu'il a affirmé que le Canada promouvrait officiellement « une politique de multiculturalisme dans un cadre bilingue ».

Les disputes qui ont pris le devant de la scène après 1967 ont défini le pays pour les trente prochaines années - littéralement pour une génération entière. Alors que nous nous concentrons souvent sur leurs dimensions constitutionnelles et économiques, ces conflits avaient à leur cœur deux questions culturelles. Tout d'abord, comment mieux conserver et élargir la portée du fait français du Canada, sa langue, son histoire et sa culture ? Deuxièmement, comment l'identité des autres peuples du Canada, avec leurs propres voix et espaces, pourrait-elle être protégée et promue ?

La politique et les arts sont étroitement liés, une vérité fondamentale qui explique et justifie l'utilisation du pouvoir de l'État pour protéger les symboles nationaux, les droits linguistiques et les voix culturelles. Mais tout comme la politique peut être utilisée pour promouvoir les arts, elle peut aussi leur faire ombrage. La dynamique tendue entre Ottawa et Québec a mis au défi les artistes et le grand public. C'est toujours le cas. Tout chef politique contemporain qui ne comprend pas cette dynamique ne découvrira que trop rapidement qu'il s'agit du « troisième chemin de fer » de la vie publique canadienne (comme Stephen Harper l'a appris au Québec lors de la campagne électorale de 2008).

UN MODÈLE FAIT MAISON

Contre cette toile de fond parfois tendue, un modèle culturel canadien unique a pris forme au cours des années. Je décris cela comme un « modèle culturel affirmatif » qui utilise le pouvoir de l'État et la créativité privée pour promouvoir l'expression, la production et la distribution. Le pouvoir de l'État se manifeste par une combinaison d'incitations prudentes, de politiques de mise en valeur et de restrictions réglementaires, liées à des mesures fédérales et des initiatives provinciales complémentaires (parfois concurrentes).

Les outils interventionnistes déployés dans ce modèle affirmatif sont devenus plus sophistiqués avec le temps. Ils comprennent : un financement stable pour le Conseil des Arts du Canada, axé sur les artistes individuels ou les groupes artistiques ; un financement de capital pour les lieux de présentation ; le financement des écoles nationales de formation artistique ; des règlements sur le contenu canadien (quotas) pour la radio et la télévision ; des exigences de permis de radiodiffusion afin d'équilibrer différents genres de contenu ; des règles de distribution et de propriété, ainsi que des crédits de

financement et d'impôt pour les films, les livres, les magazines et la musique enregistrée ; et un soutien aux projets muséaux.

Beaucoup de ces activités culturelles sont directement administrées par les ministères ou par les organismes de la Couronne qui agissent en tant que régulateurs, créateurs et distributeurs de contenu et de services. Il s'agit notamment de la SRC, du CRTC, du Conseil des Arts du Canada, du Commissaire aux langues officielles, de la Commission du droit d'auteur, de Téléfilm, de l'Office national du film, des musées nationaux et de Bibliothèque et archives. Les provinces ont des organismes culturels similaires.

Six éléments principaux définissent le modèle affirmatif de la culture. Ceux-ci sont :

1. La promotion des choix de contenu canadien par des mesures qui encouragent les artistes, les auteurs, les artistes interprètes et les producteurs ;

2. Le respect de la liberté d'expression et du choix culturel (y compris les choix étrangers) ;

3. L'accès aux choix canadiens pour assurer la présence de contenu culturel canadien dans le système de distribution ;

4. L'utilisation d'un large éventail d'outils pour soutenir le contenu canadien, comme le financement direct, les règlements et les permis et avantages fiscaux ;

5. La promotion de partenariats entre différents niveaux de gouvernement et entre les intérêts privés, publics, internationaux et à but non lucratif ;

6. La préservation du patrimoine culturel par des institutions désignées, des lois et des mesures fiscales.

Les arts et la culture constituent un vaste écosystème, avec un continuum d'activités, à commencer par la créativité individuelle et la poursuite de la production, de la distribution et du marketing jusqu'à la consommation, la mémoire et la récupération. Les interventions par des initiatives publiques et privées se déroulent à plusieurs reprises dans ce continuum. L'objectif principal est la promotion et la protection de « voix canadiennes, choix canadiens » (selon un document du gouvernement de 1988). Ce n'est ni « protectionniste » ni « restrictif », car le Canada demeure exceptionnellement ouvert aux produits culturels étrangers.

Où sommes-nous rendus depuis les années 1960 ? Des comparaisons simples sur 50 ans ne sont pas possibles car des données détaillées et cohérentes sur la culture ont commencé à être collectées que dans les années 1990. Cependant, nous avons un bon aperçu des dernières années, et les chiffres sont impressionnants. Voici quelques faits saillants signalés par Statistique Canada (« Mesurer les impacts économiques de la culture – 2014 ») :

- Il y avait 703 900 personnes occupant des emplois culturels en 2010 (soit 4% des emplois dans l'économie).

- La contribution au PIB direct des industries culturelles était de 53,2 milliards de dollars (soit 3,4% du PIB total).

- En termes comparatifs, la contribution des industries artistiques et culturelles au PIB

représente plus du double de la contribution totale combinée de l'agriculture, de la pêche, de la foresterie et de la chasse.

Aujourd'hui, les programmes fédéraux, ainsi que les programmes municipaux et provinciaux, visent une gamme complète de secteurs culturels. Des programmes pour les langues officielles et les événements multiculturels, ainsi que de nouvelles initiatives axées sur les expressions autochtones, élargissent les possibilités de mise en valeur de la culture. Certains faits saillants de 2014 à 15 (rapportés par le ministère du Patrimoine canadien) fournissent un échantillon de ce qui se passe :

- Dans l'édition de livres, les entreprises canadiennes ont publié environ 80% de tous les livres d'auteurs canadiens et représentaient environ 60% du total des ventes intérieures. Le fonds comptable géré par le ministère fédéral a soutenu 6 439 ouvrages canadiens.

- Dans l'industrie de la musique, les sociétés canadiennes ont mis en vente 87% des enregistrements canadiens. Cependant, les entreprises multinationales ont généré la plupart des revenus de l'industrie (environ 73%).

- Le soutien fédéral dans d'autres domaines culturels a atteint 1 115 entreprises artistiques sans but lucratif (comme les orchestres, les théâtres et les groupes de danse), ainsi que 600 festivals d'arts de la scène dans plus de 250 communautés. Dans le secteur des musées, qui relève largement de la compétence provinciale, il existe actuellement 2 500 établissements patrimoniaux à but non lucratif, dont environ 50 sont à grande échelle alors que les autres sont plus petits et locaux.

LA NOUVELLE MENACE

Si on compare avec ce qui a été produit il y a environ 50 ans, c'est aujourd'hui un temps d'abondance. Il y a eu floraison du contenu canadien dans pratiquement tous les secteurs de la production culturelle (à l'exception notable des journaux quotidiens, qui ferment à un degré inquiétant, bien qu'il s'agisse d'un problème mondial). Les points forts des différentes régions sont remarquables, de même que les efforts récents visant à promouvoir les expressions culturelles autochtones. La reconnaissance internationale de l'art canadien a également considérablement augmenté.

Mais c'est aussi un moment de grandes menaces, car le Canada fait face à de nouveaux défis ayant trait au colosse culturel américain et à la perturbation numérique des modèles de production et de distribution. Si les militants culturels des années 1960 se transportaient dans notre ère, ils ne comprendraient rien à l'Internet et aux processus numériques, mais ils reconnaîtraient facilement le modèle d'affaires californien, qui traite le Canada comme un marché régional pour les distributeurs américains, sans intérêt pour les voix du Canada et sans sensibilité envers nos petites économies d'échelle ou notre culture française. C'était l'invention d'un modèle culturel canadien dans les années 1960, soutenu par des gouvernements libéraux et conservateurs successifs, qui a permis aux industries culturelles et à l'expression artistique d'émerger et de s'épanouir ici.

L'ascension rapide des systèmes de distribution numérique appartenant à des géants Internet américains est, de loin, la plus grande menace pour l'expression culturelle canadienne. L'exploitation

de Netflix, Amazon, Facebook et autres plateformes culturelles similaires, que ce soit sous forme de « streaming » ou d'« agrégat », risque de répéter ce qui est arrivé au Canada lorsque les studios hollywoodiens ont pris le contrôle de la production et de la distribution dans l'industrie cinématographique. La réponse du gouvernement fédéral à la menace sur Internet (identifiée pour la première fois en 1996 par le Comité consultatif sur l'autoroute de l'information) a été marquée par le déni et la confusion. Le CRTC et les ministères ont refusé à maintes reprises d'utiliser les outils bien développés du modèle culturel canadien, sous prétexte que le monde en ligne est une plate-forme « neutre » qui n'est pas techniquement soumise à une gouvernance démocratique.

Pourtant, le cyberespace est, en bout de ligne, un espace comme les autres. Tout comme le gouvernement canadien, à partir des années 1960, a adopté une approche plus proactive pour s'assurer qu'il y aurait des voix du Canada dans les livres, la télévision et la musique, de même qu'il peut faire sa marque en ligne. Il existe des options disponibles pour des interventions positives dans le monde de l'Internet grâce à des mesures juridiques et financières pour promouvoir et soutenir la créativité locale. L'Union européenne a commencé à explorer des pistes à cet égard, par exemple des quotas pour le contenu européen sur Netflix et Amazon. Ce fut autrefois le Canada qui a mené à l'élaboration de solutions judicieuses pour défendre la diversité culturelle, et le monde est venu étudier notre modèle. Maintenant, il nous appartient d'apprendre des autres, si nous voulons protéger la souveraineté culturelle et l'expression nationale.